

Réunion du Conseil municipal du 08 septembre 2020

L'an deux mil vingt le huit septembre à 19 heures 30.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de JUGE Hubert, Maire ;

Étaient présents : JULIEN Brice, BEROUD Pierre, JUGE Hubert, BLONDEL Corinne, CLEMENT Agnès, DESBOS Marc, ARNDT Antony, RIAILLON Jean, CUCCIA Hélène, CHAUCHARD Christian, JULIEN Marcel, AGUADO Annick, CHOSSON Virginie, ROUMANET Odette, ORBAN Nathalie

Secrétaire de séance : M RIAILLON Jean

1- Adoption du Compte rendu dernier conseil municipal

Adopté à l'unanimité 15 voix

2-Annulation et remplacement de la délibération 20-023, relative aux indemnités des élus

Non-conformité de la délibération CM du 10/07, concernant les indemnités de fonction des élus. D'après la préfecture, il manquait un tableau annexe récapitulant les indemnités allouées.

Le but de la délibération étant l'accord pour ajouter le tableau au dossier

Résultat délibération (exprimés = 15)	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

3. Subventions associations et évènements

Mise en délibération du montant et liste des associations bénéficiaires

Agnès : Pour l'avenir, définir les modalités et les limites, d'une date buttoir pour soumettre les demandes et fourniture budget prévisionnel fonction des AG.

- Subvention déjà versées (30€/enfant de la commune) :
 - Vélo Club Vernoux : 120€,
 - ASV : 240€,
- Subvention déjà versées (global) :
 - OGEC : 120€
- A délibérer :
 - Rencontre et amitié (100€) : 15P
 - Amis de la résidence Beauregard / Ehpad de Vernoux (100€) : 15P
 - **Ligue contre le cancer / comité ARDECHE (100€) : 2P 1A 12C**
 - Amicale don du sang (100€) : 15P (remarque Mme Aguado considérant cette association déjà très riche)
 - ACCA (100€) : 15P

- Comité des fêtes (100€) : 14P, i abstention (Marcel JULIEN)
- ADMR vallée du Rhône (100€) : 15P
- C'est si bon (100€) : 15P
- Anciens combattants (100€) : 15P
- **ADAPEI 07 (50€) : 9C 2A 4P**
- Sou des écoles (100€) : 1A, 14P
- **Emergence : association extérieur, demande annulée par le demandeur**
- Evènement exceptionnel : Fête de l'agriculture (100€) : 15P
 remarque Mme Aguado l'évènement n'a pas besoin de nous car bénéficiaire de 1200€, pourquoi pas plutôt subventionner plutôt le fonctionnement de l'association. Les explications du maire donnent du sens à son choix.
 Pierre Bérout : cette fête a été une réussite et a contribué à rendre l'été moins morose.

4. Lotissement clos du rocher » (sur Zone constructible validée en 2003)

Présentation jean (la famille Juge étant concerné par le projet et donc Hubert s'abstiendra)

Demande de Permis d'Aménagement (PA / Cerfa n° 13409*07, lotissement voirie) déposée 12 juin 2020, disponible pour consultation en mairie. La réponse CCRC est attendue pour le 12 septembre.

NB : Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain. Le permis d'aménager concerne, par exemple, la création d'un lotissement, ...

Après la délivrance du PA, il n'est plus possible d'imposer des modifications ou des préconisations.

Rencontre avec CCRC/Urbanisme (6/08),

Leur compétence règlementaire notifiera la décision quant à l'accord ou pas du PA.

La CCRC attend la vision du conseil municipal avant de se prononcer. La délibération du conseil municipal statuera de la position des élus.

Nous avons identifié quelques points qui tendent à justifier une position plutôt défavorable :

- Lotissement (Pierretru) non terminé à Boffres. La commune souhaite clore ce projet avant d'en débiter un autre,
- Remarques sur PA du projet (justifiant une mise à jour ou autre proposition) :
 - Volet « environnemental, éco quartier » incomplet et non détaillé,
 - Voirie locale non dimensionnée pour l'augmentation de circulation (+ 15 véhicules mini),
 - Pas d'espaces communs dans le lotissement (square, espace jeux enfants, espaces collectifs ...),
 - Projet "haut de gamme" (tarifs m² ?),
 - Etique versus lotissement "fermé" (clôture et portail) mal perçue,
- Analyse technique risques assainissement/eau (pompe relevage, ...) non évoqué, prise en charge voirie privée en impasse non définie,
- Dans la vision de l'urbanisme de sa commune, l'équipe municipale réfléchit à d'autres types de projets. Exemples : Maison d'accueil de jour sénior ou spécialisé, centre de rééducation psychomoteur, ...

Plus généralement, l'équipe nouvellement élue, souhaite à l'avenir définir ses besoins en matière d'aménagements collectifs (lotissement, foncier, habitat, écoles, ...) avec une analyse préalable des attentes et des craintes de ses concitoyens. « Comment je veux Boffres », « comment j'anime Boffres », « comment j'attire et garde les gens Boffres », ...

Cette vision, sous qq mois, sera transcrite dans un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

NB : Fin 2020, début du PADD, inclus dans le PLU réalisé par le bureau « REALITE »

COMMUNE DE BOFFRES

Les services dédiés de la CCRC essaient ensuite de les traduire dans le respect des règles de droit.

Mme AGUADO : brutalité du besoin de se prononcer. Pas de points positifs

Résultat délibération (exprimés = 14)	
Pour (accord PA en l'état)	
Contre (refus du PA en l'état)	13
Abstention	1

5. Bornage Pierretru / Dumas

Mise en délibération pour délégation signature à monsieur le maire des documents procès-verbal de bornage et Plan d'arpentage et de division

Contexte : A la demande de Mme Dumas (vendeur de sa parcelle), bornage via géomètre pour reconnaissance des limites des terrains limitrophes d'un chemin rural.

Résultat délibération (exprimés = 15)	
Pour	15P
Contre	
Abstention	

6. Indemnités kilométriques / frais de déplacement missions

Accord de principe, conformément aux règles définies au code général des collectivités territoriales. Les modalités et les conditions d'attribution dans le cas de déplacements hors commune seront validés sur justificatifs par Mr le maire sur la base des barèmes de la fonction publique.

Résultat délibération (exprimés = 15)	
Pour	15P
Contre	
Abstention	

7. Livret d'accueil

Réalisé sous responsabilité commission « Communication » de Antony et piloté par l'équipe bénévole « comité consultatif » animée par JP Touvet. Grand bravo et merci !

La version finale a été diffusée au CM. Retour des remarques sous huitaine.

Quand corrections prises en compte, il devient la base de données des supports de communication et du site de la mairie.

Objectif : envoi par mail avec les conditions définies par la CNIL, des impressions disponibles pour diffusion au plus tôt pour diffuser vers familles isolées, et en mairie. Une version numérique (clé USB) pourrait aussi être distribuée gratuitement aux nouveaux arrivants,

8. Bulletin municipal exceptionnel

Compte tenu de la situation sanitaire une rencontre publique risque de ne pas être autorisée,

En conséquence, choix de la réalisation et diffusion d'un 1^{er} bulletin municipal pour octobre,

Programme / sommaire :

Mot du maire, présentation de l'équipe municipale, point sur les actions du 1^{er} trimestre de mandat (voirie, école, subventions associations, ...), évènements (marché des potiers, petit marché du samedi, ...), présentation des projets et évènements à venir, sujets divers (sècheresse, problème des dépôts ordures, ...), Divers (suivant articles proposés)

Logistique :

Compte tenu des disponibilités de chacun, nous avons sollicité la cellule du comité consultatif « communication » (équipe qui a réalisé le livret d'accueil) qui assurera le pilotage du projet. Le maire et un adjoint assureront les validations du contenu. Un comité de rédaction pourra être mis en place pour le futur.

Sauf si spécialiste parmi nous, il faut faire réaliser le graphisme du support. Nous n'aurons probablement plus de bénévolat.

Cahier des charges : délai court, simple mise en page des textes/articles/photos (à fournir) sur un format A4 / 4 pages ou A5 / 8 pages (?) + la proposition d'un nouveau logo pour Boffres.

Le montant de la prestation sera faible, il n'est pas nécessaire une sélection du fournisseur par appel d'offre. Au regard de la prestation gratuite pour le livret d'accueil, il est juste que le graphiste F. Clairet soit sélectionné.

9. Mise à jour ancien site mairie :

Constat : site abandonné depuis plus d'un an.

But : Nettoyage données obsolètes, mises à jour et entretien jusqu'à mise en service nouveau site.

En charge : Virginie

Administrateurs : Béatrice, Virginie, Jean

10. Futur site internet mairie :

But : Remplacer site obsolète, permettre intégration de nouvelles fonctionnalités, modernisation web, changement image, ...

A faire : Point ancien site (contrat, maintenance, ...), retour d'expérience autres sites, présentations techniques, cahier des charges, appel d'offres, devis.

Pilotage : Hubert, Jean, **Futurs administrateurs :** Virginie, Béatrice,

Objectif : quand faisabilité démontrée, lancement 1^{ère} tranche (à définir), avancements, inscription restant à faire au budget primaire 2021

11. Affichage village (numérique, mural) :

✓ **Option Panneau Numérique :**

But : Enquête publique, retour d'expérience autres village, faisabilité technique, devis, recherche financements (département, CCRC, ...). Voir si projet associé à celui Voirie pour l'installation d'afficheurs numériques « limitation vitesse »

Qui : Anto

Objectif : si faisabilité démontrée et validation, inscription budget primaire 2021

✓ **Option Panneaux Affichage rue des Fontaines :**

Qui : Anto

Objectif : mise en œuvre immédiate avec adjoint aux travaux

- Support historique "mur face Bar/Tabac", autorisation propriétaires (Mme Aguado),
- Evaluation de pose panneau d'affichage à l'entrée et la sortie du village (faisabilité, devis, ...)

12. Valence Winter Classic Rallye 14 et 16 janvier

- L'organisation demande autorisation passage rallye auto sur commune :
 - Le 14 : route st Georges / col de la justice
 - Le 16 : route Toulaud / col de la justice

Résultat consultatif (exprimés = 15)	
Pour	10
Contre	5
Abstention	

Divers :

- **Mme Aguado :**
 - Cas Mme Odette ROUMANET
 - Circulation dangereuse rue du château
 - Espace municipal pique-nique
- **Mme ROUMANET :**
Plainte quant à l'intervention jugée agressive de Jean RIAILLON pour cause de ses présences en mairie jugée perturbante pour le personnel municipal

Prochain conseil : Mardi 20 octobre 19h00

Jeudi 8 octobre - 19h réunion de préparation

Vu pour être affiché le 22 septembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

Hubert JUGE

